



CONSEIL DE QUARTIER no 1 Secteur Lac Blouin – Centre-ville

COMPTE RENDU d'une rencontre du conseil de quartier du secteur Lac Blouin – Centre-Ville, tenue le 12 juin 2018 à 19 h, à l'hôtel de ville de Val-d'Or

Présences

Mme Lorraine Morissette, conseillère municipale du district 1 et présidente du conseil
Mme Annie Boudreau, conseillère de quartier
M. Marc Trépanier, conseiller de quartier
M. Marc Gingras, conseiller de quartier
Mme Josée Béliveau, conseillère de quartier
M. Dany Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines
M. Éric Hébert, chef aux opérations du Service des incendies de la Ville de Val-d'Or
M. Robert Durand, chef du poste principal de la MRC de La Vallée-de-l'Or de la Sûreté du Québec
Mme Marie-Ève Gervais, commis aux communications

Absences

M. Dany Lauzon, conseiller de quartier

Assistance : 54 citoyens

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Madame Lorraine Morissette, présidente du conseil de quartier, procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Elle souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2018

Mme Marie-Ève Gervais procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Josée Béliveau de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2018-06-05

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 mars 2018

Mme Marie-Ève Gervais procède à la lecture du compte rendu de la dernière rencontre. Il est proposé par Mme Josée Béliveau d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 6 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2018-06-06

4. Suivis

- **Sécurité de la route 397** : Le ministère des Transports effectue présentement de l'étude et des vérifications et sera en mesure d'offrir une réponse dès le mois d'août;

5. Jonction des chemins Baie-Jolie et Val-des-Bois

La présidente du conseil de quartier, accompagnée d'intervenants, présente le projet pour la jonction de ces chemins. Elle explique que le projet, qui avait été refusé en 2010, a été redemandé par plusieurs citoyens. La jonction servirait de route alternative, dans le cas où la route 397 soit bloquée pour cause d'accident, ce qui est fréquent depuis plusieurs mois.

Des intervenants de la Sûreté du Québec ainsi que du Service de sécurité incendie de la Ville de Val-d'Or sont présents pour soulever les principaux points positifs à ce projet : le temps de réponse serait réduit et les véhicules d'urgence pourraient se rendre sur les lieux lorsque demandé, sans effectuer de longs détours. Il faut ajouter que les véhicules incendie qui se situent dans les quartiers ne peuvent pas être systématiquement utilisés lors des appels d'urgence, car les pompiers (qui sont sur appel) ont un 2^e emploi qui est situé en ville. Il faut également préciser qu'advenant le cas que la route 397 doit être fermée suite à un accident et qui pourrait comporter des accusations criminelles, il est impossible de passer, incluant les véhicules d'urgence qui doivent se rendre sur un autre lieu d'accident ou un incendie. M. Durand explique que les délais lors de ce type d'accident sont au-delà de 6h, étant donné qu'aucun spécialiste en reconstitution de la scène n'est présent en région. Si aucune vie n'est en danger, le véhicule ne pourra répondre à l'appel en cas de fermeture complète de la route. Au contraire, il devra faire un détour si c'est possible, mais le temps de réponse sera rallongé de plusieurs minutes.

Les questions et préoccupations suivantes ont été adressées aux intervenants :

M. Denis Lefebvre, citoyen, se questionne sur le nombre d'incendies qu'il y a eu dans les dernières 25 années. M. René Bordeleau ajoute que la probabilité d'avoir un feu majeur, en même temps qu'un accident où la route est complètement bloquée, est presque nulle. Il demande également des précisions sur le fonctionnement dans les cas se produisant sur une route telle que la 117, où il n'y a aucun détour possible. À ce moment, des équipes incendies des villes environnantes sont appelées sur les lieux ce qui occasionne des coûts supplémentaires.

Mme Claire Rodrigue, citoyenne du secteur Baie Jolie se questionne sur le nombre d'automobilistes qui utiliseront davantage ce chemin pour se rendre à leur résidence. M. Martin Roberge ajoute que cette intersection (Baie Jolie – route 397) est propice aux accidents. Il demande également le nombre d'accidents dans le secteur. Il se situe entre 4 et 5 par année, entre le chemin de la plage Blouin et le chemin du Bourg de l'Eskers.

M. André Thiboutot, qui réside près de l'endroit où la jonction sera, s'inquiète sur l'augmentation de la circulation. Il s'inquiète également disant que la rue ne comporte pas d'accotement et que plusieurs enfants sont à proximité. Il ajoute également l'inquiétude de perdre la tranquillité due à la moindre circulation qu'il y a présentement.

M. Réjean Fournier se questionne sur la pertinence de construire la jonction si on considère que la courbe près de l'entreprise les Œufs d'Or sera corrigée dans les prochaines années. M. Danny Burbridge lui répond que le délai d'exécution de la part du ministère des Transports se situe entre 5 et 7 ans, excluant les différentes pressions effectuées par la Ville, auparavant.

Mme Annie Boudreau dépose une pétition (en annexe) de 41 noms des résidents du chemin Baie Jolie pour l'objection au projet. Elle ajoute que ce projet ne ferait que déplacer le problème.

Mme Sylvie Thérout, citoyenne, ajoute que la sécurité serait diminuée à l'entrée du Chemin Baie Jolie, car la visibilité est mauvaise étant donné sa position et qu'il devrait être modifié avec des voies pour sortir ou entrer dans le chemin. Le chemin, à la base, a été construit pour un nombre restreint de voitures. M. Denis Lefebvre ajoute que la tranquillité du quartier ainsi que la sécurité des citoyens seront diminuées grandement. Il désire que la priorité soit mise sur la correction de la courbe. Il dépose une seconde pétition (en annexe), cette fois-ci des résidents du chemin Val-des-Bois, de 51 noms, s'objectant à la jonction des chemins.

Unanimement, 2 représentants des citoyens sont nommés. Il s'agit de Mme Annie Boudreau pour le secteur de Baie Jolie et de M. Denis Lefebvre pour le secteur de Val-des-Bois. Ces représentants seront informés en temps et lieu des éléments importants dans le dossier et ils pourront les transmettre aux résidents.

Enfin, des questionnements sur la valeur des propriétés, sur la sensibilisation de la vitesse excessive de la route 397, sur la signalisation de la route 397, sur l'augmentation de véhicules tout-terrain ainsi que sur la diminution de la limite de vitesse à 70 km/h entre la sortie de la ville et le Bourg des Eskers, sont soulevés. À ce sujet, la présidente note que lors de la journée où elle a accompagné un agent de police, la question de réduction de la vitesse a été soulevée par ceux-ci.

La présidente remercie les gens présents. Une rencontre sera organisée pour répondre à tous les questionnements soulevés. Le projet de jonction des chemins sera étudié en profondeur et l'information sera donnée aux représentants nommés. La décision sera communiquée lors du prochain conseil de quartier.

6. Réaménagement de la traverse piétonnière du carrefour giratoire du boulevard Jean-Jacques-Cossette

Des feux clignotants seront installés pour les piétons et les cyclistes. La signalisation sera également renforcée.

Par ailleurs, plusieurs soulignent que des dépassements par la droite sont réguliers lorsqu'une voiture est immobilisée pour effectuer un virage à gauche. Aucune signalisation n'existe concernant cette règle du code de la sécurité routière et de la sensibilisation doit être effectuée ainsi que les comportements dangereux doivent être signalés à la Sûreté du Québec.

7. Activités estivales à Val-d'Or

Plusieurs activités auront lieu durant la saison estivale telle que :

- Fête nationale du Québec;
- Festival de Blues Eldorado;
- Festival d'humour de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 50^e Tour de l'Abitibi;
- Festival d'été de Val-d'Or;
- Vente trottoir;
- Souper communautaire;
- Marché public le dimanche;
- Ect.

La présidente invite les citoyens à se référer au bulletin municipal Le Contact ainsi qu'au site Web de la Ville de Val-d'Or.

8. Autres sujets

Aucun.

9. Questions et interventions du public

- *Sortie du Super C*: Une citoyenne s'interroge à savoir quand l'asphaltage sera refait. Il devient dangereux d'y circuler. Des travaux de raccordement de la nouvelle station-service et du restaurant A&W ont été réalisés au courant du printemps et l'asphaltage devrait se réaliser avec la fin des travaux;
- *Bornes kilométriques*: Une citoyenne porte à l'attention de la présidente que les bornes kilométriques sont installées aux 2 kilomètres à partir de l'entrée dans la région, tandis qu'à l'extérieur de la région elles sont installées à chaque kilomètre. Elle demande à ce que ce soit égal pour la grandeur de la province. Elle ajoute que la région est négligée en ce qui a trait à la sécurité routière;

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josée Béliveau de lever la rencontre à 21 h. La prochaine rencontre aura lieu à l'automne. La date vous sera communiquée sous peu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2018-06-07

Marie-Ève Gervais
Secrétaire d'assemblée